

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Boutin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/57aeb0c11a1516537579a8bc>

Date d'obtention : 2020-10-09 13:54:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important d'être bienveillant et de suivre les étapes de la trousse Sexto. Il est également important de déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. Si cet acte est malveillant, il est important de contacter le service de police. De plus, je ne dois jamais regarder le contenu d'un appareil électronique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir confiante si j'ai à intervenir dans une situation de sextage dans mon milieu de travail. La trousse est claire et facile à utiliser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne jamais regarder le contenu des appareils électroniques.
- Suivre les étapes de la trousse Sexto.
- Être bienveillante dans mes interventions.